

Assemblée générale ordinaire de l'USL du 5 mai 2017

Procès-verbal

1. Bienvenue et liste des présences

Le Président M. Robert Duncombe souhaite la bienvenue à tous les membres présents et prie l'assemblée de remplir la liste des présences qui est mise en circulation par le secrétaire.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale du 28 avril 2016

La lecture du PV de l'assemblée générale de l'année passée n'est pas demandée. Celui est adopté tel quel sans demande de modifications, avec remerciements à son auteur.

3. Election des scrutateurs

Personne ne se propose spontanément. Dès lors le Président désigne Mme Anne-Marie Guex et M. Jean-Pierre Genoud, qui acceptent volontiers. Leur élection est approuvée à l'unanimité de l'assemblée.

4. Rapport du président

Rapport en annexe.

5. Rapport du caissier

Le caissier livre son rapport et donne des explications concernant les comptes (voir rapport des comptes en annexe) : le bénéfice réalisé pour cette année est de CHF 1.637,45 comparé aux CHF 1.157,60 de l'année précédente ; ce résultat s'explique par la tenue de la comptabilité modifiée suite à la dernière AG avec clôture au 31.12.2016 sur 9 mois. Au niveau des liquidités, l'USL possède CHF 15.094,90 de cash (comparé à CHF 14.745,55 à la fin de l'exercice précédent. Le capital de l'USL a pu ainsi progresser de CHF 13.545,55 à CHF 15.194,90.

6. Rapport du vérificateur des comptes

PV en annexe.

Recommande à l'assemblée générale de donner décharge au caissier et au comité.

7. Approbation des rapports

Le Président s'adresse à l'assemblée en demandant si celle-ci approuve les rapports qui ont été délivrés. Tous les rapports sont approuvés par votation à main levée, à l'unanimité de l'assemblée.

8. Election du Président : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire

9. Election du Caissier : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire

10. Election du Secrétaire : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire

11. Election des vérificateurs des comptes : renvoi à l'assemblée générale extraordinaire

12. Communication du comité

Le Président passe la parole au secrétaire pour donner l'explication et l'historique sur la réflexion qui a poussé le comité à proposer la dissolution.

13. Communication de la Municipalité

La Municipalité, par la voix de son municipal délégué M. Jean-Luc Chabloz, remercie les membres du comité ainsi que les membres délégués des sociétés locales pour l'excellent travail effectué sous l'égide de l'USL. Il rappelle que toute époque doit faire face à des changements et que dans le cadre de la dissolution ou non de l'USL, la Municipalité aura à cœur de soutenir et d'aider les sociétés locales, qui sont indispensables à au développement harmonieux du village.

14. Divers

Néant

15. Propositions individuelles

Néant.

Assemblée générale se termine à 18 :55

Assemblée générale extraordinaire de l'USL du 5 mai 2017 Procès-verbal

1. Bienvenue et liste des présences

L'assemblée présente étant strictement la même, le Président s'épargne la tâche de souhaiter la bienvenue et d'indiquer la liste de présence. Il rappelle toutefois que nous avons changé de séance et qu'il s'agit maintenant d'une assemblée générale extraordinaire

2. Election des scrutateurs

Les scrutateurs de l'assemblée générale sont reconduits dans leur fonction par acclamation.

3. Exposé des motifs de dissolution

Le Président passe la parole au secrétaire, qui rappelle brièvement les enjeux.

4. Discussion générale

Carole Roulet du Ski-Club relève la difficulté permanent pour trouver des personnes pour travailler dans un comité. Elle confirme qu'elle a entièrement confiance en la Commune pour une utilisation adéquate des fonds (le solde) que l'USL va lui virer. Le Municipal Jean-Luc Chabloz confirme que l'argent va être utilisé conformément aux

statuts. M. Dominique Martin, Syndic, propose que le représentant de la Municipalité ou lui-même rencontre le comité démissionnaire, le cas échéant, pour trouver une solution.

M. Rickenbacher propose simplement qu'une ligne soit inscrite au bilan de la Commune et de fait la municipalité sera obligée, le cas échéant, d'expliquer les écarts d'une année sur l'autre.

La question est posée si les membres continueront à payer une cotisation. M. le Syndic Dominique Martin confirme que plus aucune cotisation ne sera due et qu'il n'y aura pas de diminution de prestations. En outre, à la question posée, M. le Municipal Jean-Luc Chabloz confirme que la gratuité des salles est garantie.

Un membre de l'assemblée rappelle qu'il est absolument nécessaire de relativiser la situation de l'obligation de l'utilisation du solde par la Commune en faveur des sociétés : les autorités ont toujours fait preuve d'une grande largesse vis-à-vis des sociétés et qu'il semble incongru d'insister pareillement sur l'utilisation adéquate d'une somme d'argent somme tout assez minime.

M. Robert Fischer émet le vœu que la recommandation concernant les prix des boissons soient maintenue et que les prix demeurent constants.

5. Votation

La votation, organisée par le secrétaire, a lieu à bulletin secret, et s'articule autour d'un processus sécurisé qui garantit un seul vote par société et que chaque société a effectivement voté.

6. Dépouillement

Le dépouillement a lieu immédiatement par les scrutateurs. Il ressort que sur les 19 bulletins sortis, tous plaident en faveur de la dissolution de l'USL.

7 + 8 + 9 + 10. Elections

Ce point n'a plus sa raison d'être étant donné que l'USL sera dissoute à l'issue de cette assemblée générale extraordinaire.

11. Communications du comité

Le Président Robert Duncombe annonce qu'il va transmettre l'argent à la Commune. Il s'adresse au comité en le remerciant pour l'excellente collaboration, à la Commune en la remerciant pour le soutien constant ainsi qu'à l'assemblée présente, en la remerciant pour la confiance qu'elle a accordée à l'ensemble du comité.

12. Divers

Néant

13. Propositions individuelles

Néant

14. Clôture

Le Président met un terme à l'assemblée avec remerciements pour son bon déroulement et informe qu'un repas récréatif est proposé à l'étage.

L'assemblée générale extraordinaire se termine à 19 :25

Rapport du Président de l'USL de Blonay à l'AG 2017

Chers membres, chers invités,

Bonsoir à tous.

Ce soir je note avec plaisir, la présence de plusieurs invités: M. Dominique Martin, notre Syndic; M. Bernard Degex, Municipal et M. Jean-Luc Chabloz, notre Municipal Délégué. Bienvenue messieurs.

J'aimerais aussi remercier votre comité; merci à vous tous!

Cette année était dominée par un sujet: l'avenir de l'USL de Blonay.

Avec la participation de nos quatre membres fondatrices; Ski Club, Echo des Pléiades, Gym de Blonay et Les Diablotins, nous avons discuté l'avenir de l'USL de Blonay.

D'abord, nous avons reçu la démission de notre cassier et web-master, M. Stéphane Jacquemet. Merci Stéphane pour tout ce que tu as fait pour l'USL de Blonay. Et moi-même, j'avais déjà annoncé ma démission il y a 2 ans.

Nous avons discuté plusieurs possibilités pour l'USL de Blonay, mais c'était évident que notre raison d'être n'était plus la même qu'il y a 50 ans quand l'USL de Blonay était créé. Aujourd'hui, la commune décide tout concernant nos membres. Et en plus, la commune a les moyennes de le faire et de le faire bien. Nous n'avons plus les capacités nécessaires, ni les ressources pour continuer.

Après ces discussions, votre comité, plus les 4 sociétés fondatrices, ont voté en unanimité pour la dissolution de l'USL de Blonay. C'est pour cette raison que nous aurons un AG extraordinaire ce soir et c'est à vous maintenant, les membres présents de décider.

Notre secrétaire. M. Yves Claude, expliquera les raisons pour la proposition de dissolution plus tard ce soir.

J'ai eu le plaisir d'être votre président ces dernières 8 ans. Merci pour cette opportunité. C'était un honneur. Merci beaucoup.

Je vous remercie de votre attention.

Présentation des comptes USL Blonay AG 2016 au 31.12.2016

1. AU RESULTAT

	Comptes 2015-2016	Budget 2016-2017	Comptes 2016	Budget 2017	Commentaires
1.1 CHARGES					
Dépenses président	1 440.00	1 440.00	1 080.00	1 440.00	
Dépenses secrétariat	815.95	1 000.00	733.45	1 000.00	
Frais comités	500.00	600.00	0.80	600.00	<i>Pas de souper du comité sur l'exercice 2016</i>
Anniversaire 50 ans USL	-	5 000.00	-	7 000.00	<i>Budget pour notre anniversaire</i>
Frais divers	-	200.00	150.00	200.00	<i>Frais divers en lien avec des anniversaires de sociétés membres</i>
Total des charges	2 755.95	8 240.00	1 964.25	10 240.00	
1.2 PRODUITS					
Cotisations membres	3 400.00	3 100.00	3 100.00	3 100.00	
Dons non-membres	513.55	500.00	501.70	500.00	<i>Versement subsides commune</i>
Grand Prix des Villes Sportives	-	-	-	-	
Total des revenus	3 913.55	3 600.00	3 601.70	3 600.00	
1.3 RESULTAT	1 157.60	-4 640.00	1 637.45	-6 640.00	<i>Bénéfice au 31.12.2016 / Perte prévue sur 2017 au budget</i>

2. AU BILAN

	<u>31.03.2016</u>	<u>31.12.2016</u>
2.1 ACTIF		
Caisse	5.60	11.90
Banque BCV	14 739.95	15 083.00
Actifs transitoires	-	300.00
	14 745.55	15 394.90
2.2 PASSIF		
Passifs transitoires	1 200.00	200.00
Fortune	13 545.55	15 194.90
	14 745.55	15 394.90
Variation Fortune	1 157.60	1 649.35

Les vérificateurs :

Fanfare d'Automne

Les Eglises de Blonay

Le caissier :

Stéphane Jacquemet

A l'Assemblée Générale de l'Union des Sociétés Locales de Blonay

du 5 mai 2017

Rapport du vérificateur des comptes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui m'a été confié (l'autre société désignée s'est désistée au dernier moment), le soussigné a assumé la fonction de vérification des comptes de l'USL de l'exercice 2016, raccourci à 9 mois suite à la décision de la dernière AG de boucler désormais les comptes à la fin de l'année.

Ayant reçu au préalable le jeu complet de tous les documents en copie par e-mail et des informations complémentaires par téléphone, j'ai pu analyser les divers rubriques de la comptabilité et constater leur bien-fondé et leur intégralité. Lors d'une brève séance avec le caissier, Stéphane Jacquemet, en préambule de l'AG, j'ai vérifié par sondage que les copies correspondaient bien à leurs originaux.

Je peux donc affirmer que les comptes sont tenus correctement et que les écritures et les soldes correspondent aux pièces comptables.

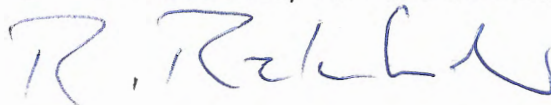
A la fin de l'exercice, donc au 31.12.2016, l'avoir à la banque se montait à CHF 15'083.00, celui en caisse à CHF 11.90, soit un montant de liquidité de CHF 15'094.90.

Avec les CHF 300.- sous débiteurs (pour des cotisations en suspens), on constate un montant de **CHF 15'394.90** sous *Actifs* au bilan au 31.12.2016, ce qui correspond sous *Passifs* aux CHF 200.- en prévision des frais de cette assemblée et aux **CHF 15'194.90** de **fortune résultante**.

En adressant un grand merci au caissier pour son travail, je conclus en recommandant à l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'année comptable écoulée qui lui sont soumis et à en donner décharge au caissier et au Comité.

Blonay, le 5 mai 2017

Le vérificateur :
Richard Rickenbacher, Fanfare de l'Automne



Journal des opérations BCV 2017

Pièce numéro	Date	Opérations	Débit	Crédit	Solde
	01.01.2017	Solde à nouveau			15 083.00
1	16.01.2017	Dépenses secrétariat Site internet (5 mois)		250.00	14 833.00
2	09.02.2017	Cotisations 2016 Club Impro	100.00		14 933.00
3	20.02.2017	Cotisations 2016 Rugby Riviera	100.00		15 033.00
4	10.04.2017	50 ans USL Clos Claude Arnold		2 150.00	12 883.00
	10.04.2017	Aladin Site internet		64.80	12 818.20
5	27.04.2017	Transfert caisse Caisse		2 100.00	10 718.20
6	09.05.2017	50 ans USL Clos Claude Arnold		1 848.00	8 870.20
7	06.06.2017	50 ans USL Commune de Blonay		368.00	8 502.20
8	23.06.2017	Honoraires Robert Duncombe		480.00	8 022.20
9	29.06.2017	Liquidation des comptes Transfert Commune de Blonay		8 022.20	-
Solde banque					-

Journal des opérations caisse 2017

Pièce numéro	Date	Opérations	Débit	Crédit	Solde
	01.04.2016	Solde à nouveau			11.90
5	27.04.2017	Transfert BCV Banque	2 100.00		2 111.90
A	05.05.2017	Centre de Magie Anniversaire USL		900.00	1 211.90
B	05.05.2017	DJ Claude François Anniversaire USL		900.00	311.90
C	05.05.2017	Aligro Anniversaire USL		150.00	161.90
D	06.05.2017	Amstein Anniversaire USL		112.00	49.90
E	06.05.2017	Migros Anniversaire USL		20.00	29.90
F	25.05.2017	Kreativ Media Site internet		11.90	18.00
G	23.06.2017	Frais divers Bouclement compte, divers		18.00	-
Solde caisse					-

Opérations correctives 2017

Pièce numéro	Date	Opérations	Actif transit.	Passif transit.
I	01.01.2017	Cotisations à recevoir Arc en Ciel	-100.00	
II	01.01.2017	Cotisations à recevoir Club Impro	-100.00	
III	01.01.2017	Cotisations à recevoir Rugby	-100.00	
IV	01.01.2017	AG 2016 Assemblée Générale		-200.00
			-	-

Produits

Charges

Paiements cotisations	Nouveau(x) membre(s)	Paiements dons, subv.	Dépenses président	Dépenses secrétariat	Dépenses manifs	50 ans	Frais commités
100.00				250.00			
100.00				64.80		2 150.00	
				480.00		1 848.00	368.00
							900.00
							900.00
							150.00
							112.00
							20.00
				11.90			
				18.00			
-100.00	-	-	-	824.70	-	6 248.00	-

Paiements cotisations	Nouveau(x) membre(s)	Paiements dons, subv.	Dépenses président	Dépenses secrétariat	Dépenses manifs	50 ans	Frais commités
-----------------------	----------------------	-----------------------	--------------------	----------------------	-----------------	--------	----------------

Créé par:
CAVEGN
ANNE-CLAUDE
U16403
BCV VEVEY, GARE

Destinataire: BCV Case Postale 300, 1002 Lausanne
UO 10 / UG 918 - CENTRE DE NUMERISATION

Signature du collaborateur :
U16403
**Signature(s) ci-dessous
conforme(s)**

Imprimé le 30.06.2017

Paiement enregistré sous le numéro: 847020423317181-1

COPIE

Donneur d'ordre - Titulaire

N° de compte ou IBAN : CH95 0076 7000 S018 9170 0
Nom / Prénom - Société : USL BLONAY
Adresse : 1807 BLONAY

Paiement à effectuer

Montant : **8.014,80** Monnaie : **CHF**
Date valeur débit : 30.06.2017

Versement pour

N° de compte : 18-202-8
Nom / Prénom - Société : ADMINISTRATION COMMUNALE
Adresse : DE BLONAY
1807 BLONAY

Communications

SOLDE COMPTE BCV USL BLONAY
DISSOLUTION

Pour certains types de comptes, cet ordre fera l'objet de frais supplémentaires au prochain bouclement (cf. prestations et conditions de la banque)

Signature(s) du donneur d'ordre - titulaire(s) ou personne(s) autorisée(s)

Nom / Prénom - Société : USL BLONAY

Date : 30.06.2017

Signature(s) : _____